

## Note d'information

Date	Référence	Objet	Destinataires	Pour
Jeuudi 21 août 2025	N° 01/2025-2026	<b>CAMPAGNE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026</b>	Parents	Information et suite à donner

La campagne d'inscription à la cantine pour l'année scolaire commence le lundi 25 août 2025 et ce jusqu'au vendredi 05 septembre 2025 auprès du secrétariat de gestion (cf. fiche d'inscription en pièce-jointe).

Vous avez également la possibilité de déposer vos fiches de cantine dûment complétées et signées dans la boîte aux lettres disponible devant le bureau de gestion ou de les envoyer à l'adresse mail de la gestion ci-dessous.

Les horaires de réception durant les permanences du 25 août au 31 août 2025 est de 8h00 à 12h00.

Les horaires de réception à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

- Lundi : 8h - 12h30 / 14h - 16h
- Mardi : 8h - 12h30
- Mercredi : 8h - 11h30
- Jeudi : 8h - 12h30 / 14h - 16h
- Vendredi : 8h - 12h30

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à l'adresse [gfc.9730179g@ac-guyane.fr](mailto:gfc.9730179g@ac-guyane.fr)

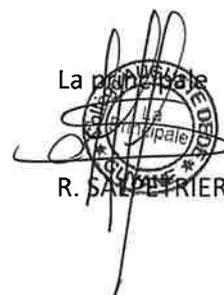
La secrétaire générale

E. KAYAMARÉ




La principale

R. SALPETRIER






COLLEGE AUGUSTE DEDE  
SERVICE DE GESTION  
gfc.9730179g@ac-guyane.fr  
Tél : 0594 25 51 51

PHOTO  
Si c'est votre 1ère inscription,  
joignez obligatoirement  
une photo non collée mais  
agrafée en un coin

PERIODE D'OUVERTURE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026  
du 25/08/2025 au 05/09/2025 (délai de rigueur)

⚠ Début de la cantine le **lundi 15 septembre 2025**

NOM de l'élève..... Prénom : ..... Classe : .....

Responsable légal ..... Tél : .....  
Mail : .....

Régime particulier :  sans porc  autre : .....

Allergie alimentaire (Précisez lequel): .....

Intolérance alimentaire (Précisez lequel): .....

Cochez le forfait et les jours choisis					Date:
3 forfaits selon l'emploi du temps.	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »
2 jours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3 jours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4 jours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

L'élève est inscrit uniquement les jours où il a cours l'après-midi.

Le forfait ne prend pas en compte les semaines A et B de l'emploi du temps.

**La direction se réserve le droit de refuser un élève à la cantine si le paiement n'est pas réalisé avant le début du prochain trimestre.**

#### ■ Modalités de paiement :

Le paiement de la cantine se réalise une fois la facture reçue. Celle-ci est envoyée par trimestre via l'adresse email opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr avec pour objet "avis des sommes à payer" (vérifier vos courriels indésirables). La facture est envoyée uniquement à l'un des deux responsables légaux.

#### Le paiement est possible :

- en espèces
- par carte bleue
- par virement, ce mode de paiement est à privilégier afin de vous éviter les files d'attente au secrétariat de gestion. Si vous choisissez le paiement par virement bancaire, merci de nous faire parvenir un justificatif de virement (copie écran), par email à l'adresse de la gestion gfc.9730179g@ac-guyane.fr

Toute demande de désinscription fera l'objet d'un courrier à destination de la principale et de la secrétaire générale.

L'inscription à la demi-pension vaut adhésion au règlement intérieur de la demi pension (voir carnet de correspondance).

#### RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

#### Règlement:

	<input type="checkbox"/> Espèces (N° + date)	<input type="checkbox"/> Carte bancaire (N° + date)	<input type="checkbox"/> Virement (date)
1° TRIMESTRE (Sept à déc 2025)	.....	.....	.....
2° TRIMESTRE (Janv à mars 2026)	.....	.....	.....
3° TRIMESTRE (Avril à juin 2026)	.....	.....	.....

#### Observations:

.....  
.....  
.....